



Livret d'accueil

Maternité du Tertre Rouge
Niveau 2B

Charte du patient hospitalisé

- Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et / ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet :

www.sante.gouv.fr

il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.

IDENTITOVIGILANCE

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre séjour. Un bracelet nominatif vous sera remis à l'admission. Si vous constatez des erreurs signalez-le immédiatement.

Pour votre sécurité, vous serez également amené(e) tout au long de votre séjour à décliner votre identité au personnel soignant qui vous en fera la demande.

TRAITEMENTS EN COURS

Afin d'ajuster au mieux votre traitement pendant votre séjour, merci d'apporter vos médicaments personnels à la Clinique accompagnés de vos ordonnances. Il vous sera demandé de les confier le temps de votre séjour au personnel soignant du service ; ils vous seront restitués lors de votre sortie. Pour des raisons de sécurité, vous n'êtes pas autorisé(e) à conserver des médicaments dans votre chambre et/ou à prendre un médicament sans l'autorisation formelle du médecin référent de votre séjour ou du médecin anesthésiste.

Sommaire

- Bienvenue à la Maternité du Tertre Rouge p 04
- Ma grossesse, mon suivi p 05
- Mon inscription à la maternité p 06
- Le programme Materniteam p 07
- Préparer mon séjour à la maternité p 08 - 09
- Mon parcours grossesse p 10 - 11
- Mon accouchement p 12
- Mon séjour à la maternité p 13 - 14
- Le service néonatalogie (niveau 2b) p 15
- Ma sortie p 16
- Droits et devoirs p 17 - 18
- Pour votre santé messages de prévention p 19 - 21
- Données de santé p 22
- Calendrier de grossesse à remplir p 23 - 24
- Mon projet de naissance p 25 - 26
- Numéros utiles p 27



Bienvenue à la Maternité du Tertre Rouge

Fondée en 1965 par une équipe de gynécologues-obstétriciens manceaux, la clinique du Tertre Rouge avait déjà pour vocation de réunir sur un même site des unités de gynécologie-obstétrique et de néonatalogie, créant ainsi une des premières structures Mère-Enfant de l'époque. En 2008, la clinique du Tertre Rouge s'installe sur le site du Pôle Santé Sud, à côté du centre médico-chirurgical du Mans.

La clinique du Tertre Rouge propose désormais une offre de soins complète aux familles, de leur désir d'enfant aux premiers mois de bébé. L'installation de l'unité d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) du laboratoire au sein de la clinique renforce la collaboration de qualité entre biologistes et gynécologues-obstétriciens.

En 2012, l'établissement rejoint le Groupe ELSAN qui compte aujourd'hui 28 maternités, dont 14 de niveau 2. Parmi ces maternités, seulement 3 ont un niveau 2B, comme la maternité du Tertre Rouge.

En niveau 2B, le service de néonatalogie dispose d'une unité de soins intensifs permettant d'accueillir les naissances prématurées à partir de 7 mois de grossesse (32 semaines d'aménorrhée).

Ce livret d'accueil a pour but de vous présenter notre établissement, de vous guider lors de votre grossesse et de préparer votre futur séjour chez nous.

Vous y trouverez des informations médicales, administratives ainsi que l'ensemble des services proposés aux futurs parents.

L'Équipe de la Maternité

Suivez toutes nos actualités
sur les réseaux sociaux et notre site internet



Maternité du Tertre Rouge
www.tertrerouge.fr



Ma grossesse, mon suivi

Le suivi médical

L'équipe de gynécologues et de sages-femmes est à votre disposition pour assurer votre suivi médical de grossesse.

Suivi de grossesse, la Clinique du Tertre Rouge vous propose :

- Le cabinet de gynécologues à la maternité.
- Le cabinet de gynécologues en ville.
- Le cabinet de consultation des sages-femmes à la maternité.

Si vous êtes suivie par un médecin ou sage-femme extérieur à la clinique :

Vous devez effectuer vos visites du 8^{ème} et 9^{ème} mois auprès des professionnels de la maternité.

Dans ce cas, nous vous conseillons de prendre RDV à partir du 6^{ème} mois de votre grossesse.

Afin d'assurer une transmission entre tous les intervenants liés à votre grossesse, munissez-vous de l'ensemble de vos examens et du compte-rendu de votre grossesse (échographie, analyses de sang etc...) à chaque consultation.

 **Consultation de suivi de grossesse**
au 02 43 78 59 80 ou au 02 43 78 59 84
ou sur doctolib.fr

Les cours de préparation à l'accouchement

Entretien du 4^{ème} mois :

Pris en charge par la sécurité sociale, cet entretien vous permet de dialoguer avec une sage-femme sur votre grossesse, de lui faire part de vos envies, de vos craintes et de choisir ensemble la méthode de préparation qui vous convient.

Cours de préparation à l'accouchement :

Pour aborder sereinement l'accouchement, 7 cours sont pris en charge par l'assurance maladie.



**Coordonnées
et liste des méthodes
disponibles auprès
de la référente Materniteam**
02 43 78 58 77

La consultation d'anesthésie

Une consultation d'anesthésie est obligatoire même si vous ne souhaitez pas de péridurale.

Lors de votre visite du 8^{ème} mois un questionnaire de pré-anesthésie vous sera remis.

Prenez rendez-vous dès le 7^{ème} mois de grossesse.



RDV anesthésiste
au 02 43 61 45 99
ou sur doctolib.fr

Pour ce RDV, vous devrez vous munir de votre carte de groupe sanguin à jour.

Merci de transmettre les résultats des échographies T1, T2, T3 ainsi que les résultats de vos bilans sanguins à la secrétaire d'hospitalisation par mail ou en présentiel au plus tard au moment de la consultation avec l'anesthésiste.

Contact : 02 43 78 58 41
secretaire.polefme.pss@elsan.care



Mon inscription à la maternité



Réalisez votre pré-admission entre le 4^{ème} mois de la grossesse et le 8^{ème} mois.

3 possibilités :

- En passant spontanément auprès de l'accueil de la maternité (lors d'un rendez-vous de suivi par exemple).
- En prenant RDV avec le service Materniteam (réservé aux futurs parents dont c'est le premier accouchement dans notre maternité).

au **02 43 78 58 77**
ou par mail sur
materniteam.pss@elsan.care

Cette entrevue est l'occasion de vous expliquer le déroulement d'un séjour à la clinique.

- En réalisant votre pré-admission à distance directement sur notre site internet

www.tertrouge.fr

Le programme Materniteam

Programme cocooning

Parce que chaque grossesse est unique, notre maternité a développé un accompagnement personnalisé pour les futurs parents, autour d'une équipe pluridisciplinaire, à chaque étape de la grossesse. Ce programme permet au couple de participer gratuitement à des réunions et ateliers d'échanges privilégiés avec des professionnels et de bénéficier d'un large panel de services au sein de la maternité.

• Rendez-vous individuel

Vous attendez votre premier enfant et êtes un peu perdue dans les démarches à entreprendre ? Vous souhaitez réaliser votre inscription en vue de l'accouchement ? Contactez notre référente Materniteam dès le début du 4^{ème} mois de grossesse pour planifier un rendez-vous. Cette entrevue est l'occasion de vous donner des informations en vue de votre futur séjour à la clinique.



N'hésitez pas à contacter
la référente
du lundi au vendredi
pour prendre rendez-vous
au **02 43 78 58 77**
ou par mail sur
materniteam.pss@elsan.care

• Visites de la maternité

Inscription via l'application Materniteam.

Des visites groupées de la maternité sont organisées trois fois par mois sur rendez-vous.

Retrouvez la vidéo de la visite virtuelle de la Maternité sur l'application Materniteam, nos réseaux sociaux et notre chaîne Youtube.



Application Materniteam
gratuite à télécharger
sur votre téléphone.



• Ateliers gratuits

Ateliers accessibles une fois la pré-admission faite. Inscription via l'application Materniteam (dans la limite des places disponibles).

Avant l'accouchement :

- **préparer l'arrivée de bébé** : une infirmière en néonatalogie aborde avec vous l'hygiène de bébé (bain, soins quotidiens, température...), le couchage, les pleurs, l'alimentation, le suivi pédiatrique de bébé. Un atelier très complet sur le retour à la maison.
- **accueillir bébé dans un environnement sain** : astuces et conseils simples à mettre en pratique pour prendre soin de la santé de bébé et de celle de toute la famille. Petit tour des bonnes pratiques en matière d'hygiène, cosmétiques, produits ménagers, contenants alimentaires... Atelier animé par des animatrices Nesting certifiées.
- **future maman allaitante** : une infirmière titulaire d'un DU d'allaitement vous délivre ses conseils pour un allaitement réussi.
- **moi futur papa** : destiné aux futurs papas, cet atelier est animé par un sage-femme. Il vous informe sur la grossesse, l'accouchement, la paternité et répond à toutes vos questions.
- **découverte portage nourrisson** : initiation à deux méthodes de portage par des animatrices formées.

Jusqu'à 2 mois après la grossesse :

- **découverte portage nourrisson** : une auxiliaire ou une puéricultrice formée vous fait découvrir pendant 1h30 deux méthodes de portage bébé. Cet apprentissage est l'occasion de faire un point sécurité et physiologie.
- **massage bébé** : moment de détente et de partage avec bébé animé par une auxiliaire ou une puéricultrice.

Préparer mon séjour à la maternité



Pensez à vous munir de :

- votre dossier de grossesse (bilans sanguins, échographies)
- votre carte de groupe sanguin
- la déclaration de naissance de votre bébé pré-remplie et les documents demandés
- votre carnet de vaccination
- le carnet de vaccination de votre conjoint
- votre projet de naissance (facultatif)

Il est recommandé de laver les vêtements neufs avant usage. Il serait préférable de le faire avec une lessive sans allergène, de préférence éco-labellisée, afin d'ôter tous les résidus de colorants et autres substances chimiques et irritantes.



1 valise pour votre séjour

Pour bébé :

- 5 bodys coton
- 5 pyjamas
- 1 paire de chaussons
- 1 brassière de laine ou gilet
- 1 bonnet
- 3 à 6 langes
- 1 gigoteuse / turbulette
- 4 serviettes éponge
- 4 bavoirs
- 1 thermomètre médical adapté nouveau-né
- 1 brosse à cheveux et peigne
- 1 gel lavant adapté pour bébé
- 1 thermomètre de bain



Pour maman :

- Tenues habituelles (hauts pratiques si allaitement)
- Chemise de nuit ou pyjama
- Serviette de toilette
- Trousse de toilette et produits d'hygiène
- 1 serviette à mains
- Chaussons
- Savon liquide pour toilette intime
- 2 paquets de serviettes hygiéniques spéciales nuit
- Slips coton (1 taille supérieure à la taille habituelle)
- 1 brumisateuse (surtout en été)
- Traitements médicaux avec ordonnance
- 1 paire de bas de contention



1 sac pour le bloc d'accouchement

(prêt 1 mois minimum avant votre terme)

Pour bébé :

- 1 couverture
- 2 bodys
- 1 brassière en laine
- 2 pyjamas (taille 0 et 1 mois)
- 1 bonnet
- 1 paire de chaussettes
- 1 drap housse (taille lit bébé ou nacelle)
- 1 gigoteuse / turbulette



Pour maman :

- 1 t-shirt long
- 1 culotte jetable
- 1 brumisateuse
- Objets préférés (enceinte connectée, livres, coussins...)



Si vous souhaitez allaiter :

- 2 soutiens-gorges d'allaitement
- Coussinets d'allaitement
- Coussin d'allaitement ou oreiller
- Crème de soins (lanoline)

Si vous souhaitez donner le biberon :

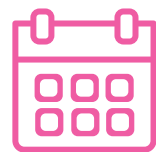
- 1 biberon pour tester

Kit change et soin fourni

Dès votre arrivée en chambre de séjour, nos équipes vous offrent un kit à utiliser pendant votre séjour comprenant :

- 1 paquet de couches,
- Du coton et des compresses,
- De la biseptine,
- Du sérum physiologique.

Vous souhaitez des doses d'essai de produits d'hygiène pour votre bébé ? Demandez-en aux équipes en maternité lors du séjour.



Le parcours de ma grossesse

	1 ^{er} mois 2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois	7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois	9 ^{ème} mois	Le jour J	Après l'accouchement
Consultations gynécologique sage-femme et échographie 	1 ^{ère} échographie de datation <hr/> 1 ^{ère} consultation : doctolib 02 43 78 59 80 02 43 78 59 84	déclaration de grossesse CAF, CPAM <hr/> échographie obligatoire 12 SA	4 ^{ème} consultation <hr/> échographie morphologique 23 SA	5 ^{ème} consultation <hr/> échographie morphologique 23 SA	6 ^{ème} consultation	7 ^{ème} consultation échographie morphologique 32 SA 	1 ^{ère} consultation si praticien extérieur à la clinique ou 8 ^{ème} consultation <hr/> consultation anesthésiste	9 ^{ème} consultation ou 2 ^{ème} si suivi extérieur à la clinique	échographie <hr/> prise de tension <hr/> rdv/consultation sage-femme, gynécologique	rdv gynécologique de contrôle 6 à 8 semaines après sortie
Rendez-vous à prendre 			pré-admission possible dès le 4 ^{ème} mois de grossesse. Informations au 02 43 78 58 77 <hr/> entretien pré-natal à planifier avec une sage-femme + cours de préparation à l'accouchement		suivi extérieur appeler les gynécologues pour rdv maternité 8 ^{ème} et 9 ^{ème} mois au 02 43 78 59 80 ou 02 43 78 59 84 ou sur Doctolib	appeler l'anesthésiste au 02 43 61 45 99 ou sur Doctolib RDV OBLIGATOIRE		appeler le 02 43 78 58 21 entre 8h et 9h30 pour planifier votre visite de terme 	suivi médical de bébé (pédiatre, médecin traitant, PMI) 	
Ateliers et visite à réserver via l'application Materniteam			santé environnementale <hr/> future maman allaitante <hr/> préparer l'arrivée de bébé			visite de la maternité <hr/> moi futur papa <hr/> découverte portage nourrisson			découverte portage massage nourrisson (jusqu'à 2 mois après la naissance) <hr/> massage bébé	
Vous pouvez bénéficier :			bilan pré-natal <hr/> entente préalable HTNM* 						rééducation périnéale et/ou abdominale sur prescription médicale <hr/> bilan post-natal <hr/> ostéopathe <hr/> consultation allaitement maternel (inscription via application materniteam)	

* Si vous habitez à plus de 45 minutes de la maternité vous pouvez bénéficier d'un hébergement temporaire non médicalisé pour faciliter votre suivi. Renseignements auprès de la référente Materniteam ou du secrétariat des gynécologues.



URGENCES MATERNITÉ
02 43 78 58 21

Quand dois-je venir à la maternité

- si vous avez des contractions utérines régulières,
- si rupture de la poche des eaux,
- si vous avez une baisse importante des mouvements du bébé,
- si vous saignez,
- si vous avez fait une chute ou avez eu un accident,
- le jour de votre terme : contacter les urgences maternité entre 8h et 9h30

Mon arrivée en salle d'accouchement

L'équipe de garde présente 24 h/24 est composée d'un gynécologue, d'un anesthésiste, d'un pédiatre, de 2 sages-femmes, d'une infirmière et d'une auxiliaire de puériculture ou d'une aide-soignante. L'accouchement sera pratiqué par le gynécologue de garde (qui peut être différent de celui qui vous suit pour votre grossesse) et/ou par une sage-femme.

Une salle nature avec baignoire et lianes est accessible sur demande (sous réserve de disponibilité le jour J – cf photo). Des ballons sont à votre disposition en salle de naissance. Le co-parent ou votre personne-ressource est à vos côtés pendant l'accouchement.

Découvrez en plus sur notre site internet
www.tertrerouge.fr

Gestes d'hygiène avant l'accouchement

Retrait des bijoux, piercings, vernis à ongles et/ou faux ongles.

Si césarienne programmée :

- Faire une douche et un shampoing avec un savon antiseptique
- Laver les cheveux, la tête et tout le corps.
Utiliser un gant de toilette propre ou frotter directement avec les mains.
Commencer par le haut du corps et terminer par le bas du corps, en insistant sur le dos et les aisselles, le nombril, les régions des organes génitaux et du pli interfessier, les pieds (entre les orteils).
Cette douche a pour but d'éliminer la majorité des germes normalement présents sur la peau (en particulier au niveau des plis et du cuir chevelu) et pouvant être à l'origine d'infections.



Durée du séjour

Votre séjour dure en moyenne 4 jours (3 à 4 pour un accouchement par voie basse et 4 à 5 jours si vous accouchez par césarienne).

Votre chambre

Vous pouvez séjourner en chambre double ou en chambre individuelle selon vos souhaits. N'hésitez pas à demander notre fiche tarifaire auprès de la référente Materniteam ou auprès de l'accueil.

Visites

Pour votre confort et celui de bébé, les visites sont autorisées **DE 15H À 19H** et limitées à **2 personnes par jour** en plus du co-parent et des enfants de la fratrie.

Seul votre conjoint peut vous rendre visite toute la journée.

Demandez à vos visiteurs :

- de reporter leur venue s'ils risquent de vous transmettre des microbes
- d'être discrets
- de quitter votre chambre au moment des soins

Équipe bloc



Chambre nature



Chambre family +



Chambre baby

L'équipe

• L'équipe de soin

Lors du séjour en maternité, sages-femmes, infirmières, auxiliaires de puériculture et aides-soignantes prennent soin de vous et de votre nouveau-né. Un gynécologue et un pédiatre assurent également votre suivi et celui de votre bébé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

• L'équipe paramédicale

Une assistance sociale, 1 psychologue et une diététicienne travaillent conjointement avec l'ensemble de l'équipe pour vous offrir un accompagnement global.

- **Une psychologue** est disponible lors de votre séjour. Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle au 02 43 78 58 52.
- **Une assistante sociale** peut également être consultée. Pour toute demande vous pouvez l'appeler au 02 43 78 58 67.
- **Une diététicienne** est disponible. Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle au 02 43 78 39 48

• Les partenaires

- **Une ostéopathe** peut intervenir pour vous et ou bébé. Informations auprès de l'équipe soignante.
- **La photographe de la maternité** peut vous proposer ses services. Si vous souhaitez une séance photo en chambre ou si vous souhaitez une séance à votre retour à domicile vous pouvez la contacter au 07 66 36 94 28.

Informations pratiques

Repas

Si vous suivez un régime particulier, merci de le signaler le plus tôt possible à notre personnel soignant.

A noter également que vos repas seront servis selon les contraintes médicales (régime diabétique, réalimentation post césarienne etc).

Accompagnants

Si vous séjournez en chambre particulière et en fonction des disponibilités des lits accompagnant, une personne majeure peut séjourner à vos côtés.

Plus d'informations auprès de l'équipe de la maternité.

Parking

Votre accompagnant peut récupérer son « ticket co-parent » à l'accueil de la maternité au début du séjour.

Il est inclus si vous avez choisi de séjourner en formule « baby », « family » et « family + ».

Sinon il est au prix de 5 € pour 6 jours.

Objets de valeurs

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels.



Le savez-vous ?

Nous recyclons les biberons utilisés lors de votre séjour.

Le plastique est transformé en siège auto, en baignoire ou encore en chaise haute par l'entreprise de collecte partenaire.

Hygiène et environnement

La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs.

Pour limiter les risques infectieux, les animaux, les plantes, les fleurs et les aliments périssables provenant de l'extérieur sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

Sécurité

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre.

Interprètes

Des membres du personnel maîtrisent plusieurs langues étrangères (anglais, espagnol, arabe, etc...)

En cas de besoin, merci de contacter le personnel soignant qui dispose d'une liste de ces personnes.

La déclaration de naissance



Pour vous aider, la clinique s'occupe de réaliser la déclaration de naissance de bébé.

Pour cela vous devez apporter les papiers nécessaires le jour J.

Vous ou le co-parent devez descendre à l'accueil le lendemain de l'accouchement, entre 13 h et 14 h.

Merci de pré-remplir **le formulaire (sans oublier la signature des 2 parents)** remis lors de votre pré-admission et d'apporter **la reconnaissance anticipée si vous n'êtes pas mariée**.

Il est impératif d'apporter les documents demandés sur ce même formulaire (livret de famille, justificatif de domicile...).

Nous vous remettrons les actes de naissance durant votre séjour ou au moment de la sortie et votre livret de famille.

Le service de néonatalogie II b : la prise en charge de mon bébé À partir de 32 semaines d'aménorrhée

CONTACT
02 43 78 58 32



Il accueille les :

- Bébés prématurés, avant terme à partir de 32 semaines d'aménorrhée.
- Bébés hypotrophes (de petit poids par rapport au terme).
- Bébés nés à terme présentant des pathologies diverses (détresses respiratoire, infection, ...).

La place faite aux parents

Lors de votre arrivée, une infirmière vous expliquera le fonctionnement du service. L'équipe médicale et paramédicale est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

En fonction de la prise en charge de votre enfant vous pourrez participer aux soins (bain, change, peau à peau, alimentation...). Vos proches pourront venir voir votre enfant dans le couloir des visiteurs en votre présence.

Ce service comporte 12 lits dont 3 en soins intensifs encadrés par une équipe de 3 pédiatres réanimateurs.



Ce service est ouvert 24 h/24, aux parents, frères et sœurs du bébé.

Nos chambres Kangourou

Selon l'état de santé de votre enfant, il pourra vous être proposé une chambre dite kangourou où la maman séjourne avec son bébé dans le service néonatalogie.

Forfait accompagnant possible en cas d'hospitalisation longue du bébé.

Pendant votre séjour des conseils de sortie vous seront remis. N'hésitez pas à les lire et à poser toutes vos questions. Votre sortie et celle de votre enfant se font tous les jours et sur avis médical.

Pour finaliser votre sortie vous devrez vous présenter au bureau des sorties à l'accueil de la clinique.

Retour à domicile classique

Dans le cadre de votre suivi post-natal, vous pouvez bénéficier d'une visite à domicile prise en charge à 100 % par la sécurité sociale.

Ce rendez-vous réalisé par une sage-femme peut avoir lieu jusqu'au 12^{ème} jour après la naissance de votre (vos) enfant(s).

Le retour anticipé

A votre demande, au début de votre séjour en maternité, un retour anticipé peut être envisagé (sous réserve de l'avis du gynécologue et du pédiatre). Afin d'y prétendre, planifiez dès le début du séjour une visite avec une sage-femme.

Ce rendez-vous aura lieu le lendemain de la sortie.

Une seconde entrevue peut être envisagée en cas de besoin.



Après la sortie

La maternité reste à votre écoute en cas de doutes ou d'inquiétudes et reste joignable 24h/24.

Un bilan post-natal vous sera proposé par les équipes de maternité avant votre sortie.

Ce moment d'échange environ 1 mois après votre accouchement sera l'occasion pour vous de faire le point avec des professionnels de la maternité et de poser toutes vos questions.

Enfin n'hésitez pas à faire appel aux professionnels de la petite enfance (PMI).

Le suivi pédiatrique de bébé

Votre bébé devra bénéficier d'un suivi qui pourra être réalisé par un pédiatre ou un médecin traitant.

A savoir que les pédiatres de la maternité peuvent assurer celui-ci.

Prise de rendez-vous et renseignements au cabinet (rue du bourg bas) au 02 43 84 35 32

Le suivi gynécologique

Prenez RDV pour la visite de contrôle avec le praticien qui a suivi votre grossesse. (visite 6 à 8 semaines post accouchement).

Pensez à remplir votre questionnaire de satisfaction

15 jours après votre sortie vous recevrez un mail afin de participer à l'Enquête nationale de satisfaction « e-Satis ». Ce questionnaire en ligne est accessible durant les 12 semaines suivant votre sortie de l'établissement de santé. Vos réponses sont importantes, elles nous permettent d'identifier nos points forts et nos axes d'amélioration. Les réponses que vous apporterez à ce questionnaire resteront strictement anonymes et confidentielles. A l'échelle de l'établissement, vos réponses nous permettront de définir des axes d'amélioration. A l'échelon national, les données feront l'objet de traitement statistique pour déterminer des scores de satisfaction diffusés publiquement. Pensez à vérifier vos spams. La direction de la clinique vous remercie d'avance.

Accès à l'information et aux soins, consentement éclairé

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés. Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Associations

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher. Si vous souhaitez les contacter, nous vous invitons à vous adresser à l'accueil.

Don d'organes et de tissus

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel. Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée. Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches.

Pour toutes questions : www.dondorganes.fr ou www.agence-biomedecine.fr Agence de la Biomédecine.

Directives anticipées

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance.

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance. Un modèle de formulaire de directives anticipées est téléchargeable sur notre site internet et disponible sur demande auprès du personnel soignant. Si vous souhaitez un accompagnement médical, prenez conseil auprès de votre médecin traitant.

Désignation de la personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation.

Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique. Cette désignation est révocable à tout moment. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

Patients mineurs et patients majeurs sous tutelle

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur nécessite une autorisation signée par les deux parents ou le représentant légal. Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur). Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant. Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

Une charte de l'enfant hospitalisé est à disposition dans les services de soins.

Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et/ou à l'infirmier(ère) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat.

Confidentialité

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

Commission Des Usagers (CDU)

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches. Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction. Vous pouvez également vous renseigner auprès du cadre infirmier de votre service. La liste des membres de la CDU est affichée dans le service. Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez joindre un représentant des usagers, vous pouvez contacter :

- le secrétariat de la CDU au 02 43 78 38 37
- les représentants des usagers : usagers.pss@elsan.care

Je souhaite déposer une réclamation ou une plainte

J'adresse un courrier à la Direction du Pôle Santé Sud (sujets d'ordre médical, soignant, organisationnel, hôtelier ou administratif) à l'adresse suivante :

Direction des cliniques du Pôle Santé Sud
28-62 rue Guetteloup - 72100 LE MANS

Votre demande sera enregistrée, examinée et fera l'objet d'un accusé de réception.

Une recherche d'informations sera effectuée auprès des personnes compétentes (direction, médecins, service de soins concerné).

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais par la Direction ou le service concerné.

La Commission des usagers analysera votre réclamation et la réponse apportée. Elle formulera un avis et des recommandations éventuelles afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des Infections Associées aux Soins (IAS). Il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine. La prévention des infections associées aux soins est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance

Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance.

Bienveillance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé). Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable de soins du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

Information sur un dommage associé aux soins

Pour le cas où vous seriez ou si vous vous estimiez victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins, une information sur les circonstances ou les causes du dommage vous sera donnée par un professionnel de santé en exercice au sein de l'établissement. Cette information vous sera délivrée au plus tard dans les quinze jours suivants la découverte du dommage ou à votre demande expresse au cours d'un entretien durant lequel vous pourrez vous faire assister par une personne de votre choix.

Je veux signaler un évènement indésirable survenu au cours de ma prise en charge

Je réalise un signalement sur le Portail national de Signalement des évènements sanitaires indésirables à l'adresse : signalement-sante.gouv.fr

Vous pouvez déclarer tout évènement non souhaité ou tout effet inhabituel qui a eu un impact négatif sur votre santé lors de votre prise en charge dans l'établissement. Il peut s'agir d'un produit à usage médical (médicament, dispositif médical...), d'un acte de soins, d'un examen, d'une transfusion...

Lors de cette déclaration, la confidentialité et la sécurité de vos données sont garanties.

Le signalement des évènements indésirables est un acte citoyen qui bénéficie à tous.

Votre rôle est complémentaire à celui des professionnels de santé.

Votre signalement sera analysé et permettra la mise en place des actions d'amélioration et le renforcement de la qualité et de la sécurité des soins.

Il pourra aboutir à la modification d'une notice d'un produit à usage médical, à l'ajout d'une précaution d'emploi ou au retrait du marché d'un produit jugé dangereux...

Comité de Lutte contre la Douleur

« ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance traitée... » Article L.1110-5 du code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

Lutter contre la douleur, notre engagement

Reconnaître

Il existe plusieurs types de douleur :

- Les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir & soulager

Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement. Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Évaluer

L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur. Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui vous convient. Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique. La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.

Prévention

Vaccination

Lorsque l'on se fait vacciner contre une maladie infectieuse, on évite de développer cette maladie et, par conséquent, de transmettre le microbe aux autres.

En se faisant vacciner, on se protège donc soi-même, mais on protège aussi les autres : ses enfants, ses proches, ses voisins et l'ensemble des membres de la collectivité. Réciproquement, la vaccination des autres contribue à nous protéger.

Certains vaccins sont obligatoires pour les enfants. Vous devrez montrer le carnet de santé de votre enfant pour l'inscrire chez une nourrice, à la crèche, à l'école ou en colonie.

Pour en savoir plus sur les vaccins en général et le calendrier de vaccination, rendez-vous sur le site national officiel :

www.vaccination-info-service.fr

Tabac

- **Chaque année en France, 78 000 personnes décèdent du tabac.**
- **1 cancer sur 3 est lié au tabagisme.**
- **Une cigarette contient près de 50 substances cancérigènes et 4 000 substances chimiques.**
- **Le budget annuel estimé d'une personne fumant un paquet par jour est de 2 555 €.**

Arrêter de fumer n'est pas toujours facile. Il est nécessaire de trouver une motivation. Il peut s'agir de se libérer d'une dépendance, de protéger votre entourage, de préserver votre santé, de réduire votre impact environnemental ou bien les quatre à la fois.

Notre établissement participe chaque année à la campagne nationale du Mois sans tabac. De même, tout au long de l'année, vous pouvez discuter du sujet avec nos professionnels qui vous donneront des conseils et outils pour vous accompagner dans votre démarche. Ils pourront aussi vous orienter vers des structures locales d'aide.

Des documents d'information sont disponibles au sein de notre établissement.

Ressources nationales :
www.tabac-info-service.fr – 39 89

Alcool

L'alcool est la substance psychoactive la plus consommée en France.

L'alcool est responsable de nombreuses maladies. Certaines pathologies voient leur risque augmenter dès le premier verre consommé, ou à partir d'un certain niveau d'alcool consommé quotidiennement.

Par exemple, 7 cancers ont un lien avéré avec l'alcool : cancer du sein, de la bouche, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du côlon-rectum. Les effets de l'alcool sont renforcés quand ils sont associés à ceux du tabac : leurs actions conjointes augmentent considérablement les risques de cancers de la bouche, du pharynx, du larynx et de l'oesophage.

On estime que le risque de développer un cancer de la cavité buccale (bouche) peut être multiplié par 45 chez les grands consommateurs de tabac et d'alcool.

En prenant en compte un ratio « risque / plaisir », il est recommandé aux personnes choisissant de consommer de l'alcool de ne pas dépasser 10 verres par semaine, ce qui peut se traduire par : « Pour votre santé, maximum deux verres par jour, et pas tous les jours ». Il s'agit de repères offrant un risque moindre et non de repères en-dessous desquels le risque de cancer est nul.

Ressources nationales :
www.alcool-info-service.fr - 0 980 980 930



Drogue

On appelle « drogue » toute substance qui modifie la manière de percevoir les choses, de ressentir les émotions, de penser et de se comporter. Les dangers liés à l'usage varient selon les substances, les individus, les façons de consommer, les quantités, etc. Les différentes substances peuvent être classées selon leur statut juridique, leurs effets ou encore leur dangerosité. Les motivations pour cesser de consommer des drogues sont nombreuses et la décision se prend rarement du jour au lendemain.

Arrêter n'est pas seulement une question de volonté. Il s'agit de travailler sur sa motivation, d'accepter l'ensemble des difficultés qu'il faudra traiter, et parfois de consentir à demander de l'aide.

Il n'existe pas de solution unique : c'est le choix de la personne concernée qui passe par une prise de conscience et une démarche individuelle.

En cas de dépendance aux opiacés, il est possible de prescrire des traitements de substitution. Ces traitements permettent de diminuer voire de cesser la consommation des opiacés illicites et de ce fait de recouvrer une meilleure santé et une meilleure qualité de vie. Le sevrage se définit comme l'arrêt de la consommation de drogue. Il s'accompagne d'un ensemble de symptômes traduisant un état de manque, appelé « syndrome de sevrage ». Les signes du manque sont plus ou moins intenses et longs, selon les personnes et les produits.

L'objectif de la phase qui suit le sevrage est de retrouver une vie harmonieuse sans drogue. Cette phase, plus ou moins longue, peut débuter lors de l'hospitalisation et peut se poursuivre pendant plusieurs mois.

Ressources nationales : www.drogues-info-service.fr



Violences intrafamiliales

La violence conjugale et familiale a des impacts non négligeables sur tous les membres de la famille, tant pour la victime que pour les proches qui en sont témoins et particulièrement pour les enfants.

Il n'y a pas que les agressions physiques, aussi meurtrières soient-elles, il y a aussi les violences psychologiques et verbales, les menaces et les intimidations, les violences économiques ainsi que les violences sexuelles.

Nous vous rappelons ci-dessous les différents dispositifs existants pour venir en aide aux personnes concernées.

Si une intervention policière est urgente, vous pouvez contacter 24/24 et 7/7 :

Le 17 (police), le 112 (numéro d'urgence européen) ou le 114 (pour sourds et malentendants).

Un signalement est aussi possible en ligne sur

appel.urgence114.fr.

En cas d'urgence médicale, contactez le SAMU au 15.

Pour signaler des violences ne nécessitant pas une intervention immédiate, vous pouvez contacter 24h/24 et 7j/7 :

- **Le 119** (Allô enfance en danger) à destination des enfants et les adolescents. Si vous êtes en danger ou risquez de l'être, l'opérateur du 119 contactera les services départementaux afin que votre situation soit évaluée par des travailleurs sociaux. Si ces mesures sont insuffisantes, ces derniers pourront saisir la justice. Cette ligne téléphonique est doublée d'un service de signalement des violences par internet sur **allo119.gouv.fr**.

- Pour les femmes victimes de violences, le site **[arrêtons les violences.gouv.fr](http://arrêtons-les-violences.gouv.fr)** permet de signaler en ligne des cas de violences sexuelles et sexistes sans laisser de traces dans l'historique.

Il est également possible de solliciter de l'aide en pharmacie. Le pharmacien peut recueillir votre identité et **composer le 17** si vous souhaitez prévenir la police. Si tel n'est pas votre souhait, il vous proposera la remise d'un flyer.

Pour obtenir des conseils d'associations ou d'avocats :

- **Le 3919**, numéro d'écoute national pour les femmes victimes de toutes les formes de violences (physique, psychologique, économique... reste **joignable du lundi au samedi de 9h à 19h**. Il est gratuit et n'apparaît pas sur les factures téléphoniques. Pour obtenir des conseils juridiques, les femmes victimes de violence peuvent joindre la permanence téléphonique des **avocats bénévoles du barreau de Paris (01 44 32 49 01)**, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Pour être logée en urgence, contactez le 115.

Alimentation pendant la grossesse : les recommandations

Avoir une alimentation variée et équilibrée pendant la grossesse permet de couvrir les besoins nutritionnels de l'enfant et favorise son bon développement. Pour la maman aussi une meilleure alimentation est bénéfique pour sa santé.

AUGMENTER ET VARIER



Les fruits et les légumes



Les légumes secs :
lentilles, haricots, pois chiches...



Les légumes à coque :
noix, noisettes, amandes...



Les aliments sources de vitamine B9 :
les épinards, les salades, les brocolis,
le chou-fleur...



Le fait maison

ALLER VERS



Le pain complet et aux céréales,
les pâtes, la semoule et le riz complet



Les poissons gras et maigres
en alternance



La volaille



L'huile de colza,
de noix, d'olive



Une consommation
de produits laitiers suffisante
(3 par jour pendant la grossesse)



Les aliments de saison
et les aliments produits localement



Les aliments bio

RÉDUIRE



Les produits sucrés
et les boissons sucrées



Les produits salés



La charcuterie
La viande de porc, le bœuf...



Les produits avec
un Nutri-score D et E

Il est recommandé de faire au moins 30 min d'activités physiques dynamiques par jour.

Ressources nationales : www.mangerbouger.fr

Accès au Dossier Patient

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé. Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention.

Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier médical, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique. La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication. Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier médical doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Un forfait de 10 € sera appliqué au demandeur pour les frais de reproduction des documents et l'envoi postal en recommandé.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

Modalités de conservation des dossiers

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. A l'issue de votre hospitalisation, le dossier est conservé par l'établissement. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

Mon Espace Santé

L'espace numérique de santé « Mon espace santé » est disponible aux usagers du système de santé depuis janvier 2022. Ce service numérique individuel a été mis en place et est géré par l'Assurance Maladie afin de faciliter vos démarches et les échanges avec les professionnels de santé pour une meilleure prise en charge. Il remplace le dossier médical partagé.

Cet espace numérique permet de stocker et partager toutes les données de santé : ordonnance, traitements, résultats d'examens, imagerie médicale, antécédents médicaux et allergies, compte-rendu d'hospitalisation, vaccination et d'échanger avec vos professionnels de santé via une messagerie sécurisée. Seuls les professionnels que vous autorisez peuvent consulter votre dossier et ils sont tenus au respect du secret médical.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.ameli.fr> ou sur le site <https://www.monespacesante.fr>

Information sur les traitements de données à caractère personnel et sur l'exercice de vos droits

En tant que patient, vous allez bénéficier d'une consultation ou faire l'objet d'une hospitalisation au sein du Pôle Santé Sud membre du groupe ELSAN et à ce titre, vos données à caractère personnel, d'identification et de santé, vont faire l'objet d'une collecte et d'un traitement. Vous disposez de droits sur vos données accès, rectification, opposition, limitation, portabilité, effacement.

Pour en savoir plus consultez la notice d'information disponible en téléchargement sur le site internet de l'établissement ou sur demande à l'accueil de l'établissement. Le Pôle Santé Sud et le groupe ELSAN s'engagent à traiter l'ensemble de vos données collectées de manière conforme aux

textes applicables à la protection des données à caractère personnel (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Européen Général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données).

Pour plus d'informations, vous rendre sur le site : www.elsan.care/pole-sante-sud (Notice patient RGPD) ou www.cnil.fr

Protection des données à caractère personnel : Entrepôt de données de santé à des fins de recherches médicales et/ou d'analyses médico-économiques.

Sauf opposition de votre part, les données vous concernant (ou concernant votre enfant) collectées et traitées pour les besoins de votre prise en charge au sein d'un Établissement de santé ELSAN, sont collectées par Elsan SAS, Responsable de traitement, pour des finalités d'intérêt public au sein de l'entrepôt de données de santé « l'Entrepôt de données Elsan » ou « EDS ELSAN », sous une forme ne permettant pas votre identification directe.

Dans le respect des dispositions réglementaires applicables, les données de l'entrepôt EDS ELSAN sont susceptibles de faire l'objet d'une réutilisation ultérieure à des fins de recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé.

La liste des études et recherches utilisant les données de l'entrepôt est disponible dans une rubrique dédiée à l'EDS ELSAN sur le site internet institutionnel d'ELSAN à l'adresse suivante : www.elsan.care/fr/eds, les notices d'information de chacun de ces traitements y sont également mis à disposition.

Conformément à la délibération N° 2023002 de la CNIL du 12/01/2023, les données de l'entrepôt pourront également être traitées par ELSAN pour les finalités d'amélioration de la qualité des soins et d'analyse médico-économique, ainsi que pour étudier la faisabilité et préparer la mise en œuvre de recherches sur cohorte.

Pour en savoir plus, une notice d'information complète est disponible dans une rubrique dédiée à l'EDS ELSAN sur le site internet institutionnel d'ELSAN à l'adresse suivante : www.elsan.care/fr/eds ou sur demande à l'accueil de l'Établissement.

Cette notice fait également l'objet d'un affichage dans les principales salles d'attente de l'Établissement.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, ainsi que du droit de communiquer vos directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

En particulier, vous pouvez à tout moment, et sans vous justifier vous opposer aux traitements mis en œuvre dans le cadre de l'entrepôt de données.

L'ensemble de vos droits peuvent être exercés en remplissant le formulaire d'exercice des droits disponible à l'adresse suivante : www.elsan.care/fr/eds, vous pouvez également vous adresser directement munie d'un justificatif d'identité auprès de l'accueil de l'Établissement ou auprès du délégué à la protection aux données du groupe ELSAN à l'adresse électronique suivante dpoeds@elsan.care.

Enfin, vous bénéficiez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL - www.cnil.fr

Identité du Responsable de traitement : ELSAN, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 802 798 934 Paris, dont le siège social est situé 58 bis, rue La Boétie, Paris 8^e. Retrouvez l'intégralité des informations sur la page dédiée www.elsan.care/fr/eds

Mon calendrier de grossesse

Ce calendrier à personnaliser vous permet de noter vos rendez-vous de consultations et de retrouver les dates clés de votre suivi de grossesse mois par mois.

Date présumée de grossesse :

Date de terme :

1^{ER} MOIS/2^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 3 À 10 SA)

- Je prends rdv pour mon premier examen pré-natal auprès d'un praticien (gynécologue, sage-femme, médecin traitant) qui pratiquera une échographie de datation.

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

3^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 11 À 15 SA)

- Je prends rdv pour une échographie en vue de la déclaration de grossesse obligatoire.

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

- Je prend rdv auprès d'une sage-femme ou d'un cabinet de sage-femme pour les cours de préparation à la naissance et pour planifier l'entretien du 4^{ème} mois (coordonnées disponibles auprès de la référente Materniteam)

J'ai RDV avec le

4^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 16 À 19 SA)

- Je prends rdv pour une consultation de suivi de grossesse

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

- Je peux réaliser ma préadmission à la maternité du Tertre Rouge du 4^{ème} jusqu'au 8^{ème} mois de grossesse

Contact accueil ou référente Materniteam

J'ai RDV avec le

- Je télécharge l'application materniteam gratuite via ce QR-Code afin de m'inscrire aux ateliers gratuits proposés par la maternité.



5^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 20 À 24 SA)

- Je prends rdv pour une échographie morphologique obligatoire

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

6^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 25 À 29 SA)

- Je prends rdv pour une 6^{ème} consultation ou une première consultation avec un praticien de la clinique si je suis suivie par un praticien extérieur

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

7^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 29 À 33 SA)

- Je prends rdv pour une échographie morphologique

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

- Je prends un rdv pour la consultation d'anesthésie qui aura lieu 1 mois avant mon terme

Contact secrétariat anesthésiste

J'ai RDV avec le

- Je débute mes cours de préparation à l'accouchement

J'ai RDV :

1) le 2) le 3) le
4) le 5) le 6) le
7) le

8^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 34 À 38 SA)

- Je prends rdv pour une 8^{ème} consultation

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

- Merci de contacter la secrétaire d'hospitalisation afin de lui transmettre les résultats de vos échographies obligatoires et les résultats de vos bilans sanguins

9^{ÈME} MOIS DE GROSSESSE (DE 38 À 41 SA)

- Je prends rdv pour une 9^{ème} consultation

Contact secrétariat suivi de grossesse

J'ai RDV avec le

LE JOUR J

- J'appelle les urgences obstétricales entre 8h et 9h30 pour planifier ma visite de terme.

Notes

.....
.....
.....
.....
.....

Accueil Maternité
02 43 78 58 58

Secrétariat suivi
de grossesse
02 43 78 59 80
ou **02 43 78 59 84**
ou doctolib

Référente
Materniteam
02 43 78 58 77

Rendez-vous
Anesthésiste
02 43 61 45 99
ou doctolib

Secrétaire
d'hospitalisation
02 43 78 58 41

Urgences
obstétriques
02 43 78 58 21

Mon projet de naissance

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Date de terme :

Gynécologue et/ou sage-femme :

Lien et Nom de la personne qui vous accompagne le jour J :

Problèmes médicaux à signaler :

LE TRAVAIL ET L'ACCOUCHEMENT

Pendant le travail, je préfère être : debout assise allongée autre position

Je souhaite profiter de la salle nature

Au niveau de la gestion de la douleur, je souhaite :

Avoir une péridurale Accoucher sans péridurale

Pendant le travail et l'accouchement :

En cas de césarienne :

APRÈS LA NAISSANCE

Souhaits :

- Faire du peau à peau immédiatement après l'accouchement (possible également pour le co-parent)
- Couper le cordon ombilical à la naissance (possible également pour le co-parent)
- Faire une tétée de bienvenue
- Allaiter
- Ni allaiter, ni faire la tétée de bienvenue

VOS AUTRES SOUHAITS

Merci d'adresser votre projet de naissance :

1 - au référent du bloc naissance, M. CARPENTIER Antonin
sur l'adresse mail antonin.carpentier@elsan.care

2 - en copie à la secrétaire d'hospitalisation sur secrtaire.polefme.pss@elsan.care



Accueil Maternité

02 43 78 58 58

Secrétariat des gynécologues

02 43 78 59 80 ou 02 43 78 59 84

Référente Materniteam

02 43 78 58 77

Rendez-vous Anesthésiste
à contacter au 7^{ème} mois de grossesse

02 43 61 45 99

Secrétaire d'hospitalisation

02 43 78 58 41

Urgences obstétriques

02 43 78 58 21

Sages-femmes de Maternité

02 43 78 58 20

Néonatalogie

02 43 78 58 32

Suivez toutes nos actualités
sur les réseaux sociaux et notre site internet



Maternite du Tertre Rouge
www.tertreroche.fr

Suivez toutes nos actualités
sur les réseaux sociaux et notre site internet



Maternité du Tertre Rouge
www.tertreroche.fr

Tramway

Ligne Antarès, Arrêt Guetteloup
Pôle Santé Sud

Bus

Ligne 19, Arrêt Guetteloup

Voie routière

Du centre ville,
par l'avenue Georges Durand
(D338) Direction Tours

Par la déviation Sud Est (D323)

Sortie Tours, Pôle Santé Sud



Accueil :

02 43 78 58 58

Urgences :

02 43 78 58 21



IMP.AUFFRET-PLESSIX S.A.S. - MAMERS - 03/2024



10-31-2589 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

62, rue de Guetteloup
72058 Le Mans Cedex 2

 **ELSAN** MATERNITÉ
CLINIQUE DU TERTRE ROUGE